



# PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Montauban, le 13 avril 2021

## Communiqué de presse

### Dégâts occasionnés par la vague de froid sur les productions agricoles

Suite au phénomène climatique de gel important en Tarn-et-Garonne, avec des températures extrêmement basses (en deçà de la référence de 1991) ayant occasionné des dégâts importants sur les productions agricoles, la préfète de Tarn-et-Garonne a réuni les responsables des filières arboricoles et viticoles, la chambre d'agriculture et les syndicats agricoles ainsi que les principaux partenaires (Crédit Agricole, MSA, CER France, Conseil départemental) ce lundi 12 avril.

Même s'il est trop tôt pour établir un bilan précis, les premiers constats révèlent d'importants dommages sur les cultures. La procédure des calamités est engagée pour l'arboriculture sans attendre. Une mission d'enquête se déplacera sur le terrain le vendredi 16 avril pour faire un premier état des lieux.

Les évaluations précises par exploitation seront réalisées dans un second temps, d'ici 3 semaines. Cela permettra d'évaluer le dommage départemental, indispensable pour le dossier calamités mais également pour cibler les mesures à venir.

Un formulaire spécifique de recensement des pertes sera prochainement adressé, aux arboriculteurs et viticulteurs, à retourner à la DDT après l'avoir complété.

Tous les autres leviers permettant de soutenir la trésorerie des exploitations seront mobilisés, comme le dégrèvement sur la taxe foncière du non bâti par le service des impôts.

D'autres mesures exceptionnelles seront annoncées par le gouvernement. Les services de l'État dans le département mettront ces soutiens en œuvre sans délai, en coordination avec les structures concernées (banques, MSA)

Tous les partenaires réunis ont exprimé leur mobilisation pour accompagner les agriculteurs dans cette crise exceptionnelle.

Un suivi régulier de la situation et des mesures de soutien ouvertes sera fait.

Le service économie agricole de la DDT est à votre disposition pour toute question

- par téléphone au 05 63 22 23 45

- par mail > [ddt-sea@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-sea@tarn-et-garonne.gouv.fr)